Commune de SAINT-CARNÉ
1 Place de la Mairie
22 100 SAINT-CARNÉ

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 022-212202808-20261006-20261005-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **6 Octobre 2026** à 20 heures, le Conseil Municipal de Saint-Carné s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de M. Ronan TRELLU, Maire.
Date de la convocation : 01/10/2026
Membres en exercice : 15 Présents : 13 Pouvoirs : 2

Présents : Ronan TRELLU, Nathalie GUÉRIN, Allain HOUEL, Nathalie LANGLOIS, Emmanuelle FLAUX, Didier BOISSONNET, Carmen VOLANTIN, Gabriel THENARD, Hélène MAUFRAIS, Chrystèle HOUEL, Jean-Baptiste CANIVET, Anne-Sophie LEROUX, Sandrine CORBEL
Absents excusés : Fabrice LESONGEUR (pouvoir à Allain HOUEL), Jean-Baptiste LEMOING (pouvoir à Chrystele HOUEL)
Absent : néant
Secrétaire de séance : Nathalie GUÉRIN

DELIBERATION 2026.10.05 – TRAVAUX- RESTAURATION DU RETABLE MAJEUR- LANCEMENT DE LA CONSULTATION DES ENTREPRISES POUR LE LOT ELECTRICITÉ

M. le Maire explique qu'il a été décidé de consulter directement un électricien sur la base du cahier des charges fourni en APD pour les travaux de restauration du retable majeur de l'église.

En effet, pour rappel, lors de la validation du chiffrage en phase APD, il a été remis un avenant qui indique :

ARTICLE 3 – MODIFICATIONS des CLAUSES INITIALES du MARCHE INITIAL :

Le coût prévisionnel des travaux sur lequel s'engage le maître d'œuvre est porté à :
271 411,43€ HT.
Ce montant comprend l'offre de base.
Les travaux en option, à savoir les installations minimums et la mise en valeur du Lot 05- Électricité ne sont pas comprises dans l'enveloppe. L'option ne sera donc pas prise en charge par la maitrise d'œuvre dans la suite du projet.

Dans le cas où la Maîtrise d'ouvrage souhaite réintégrer l'option au projet, elle fera l'objet d'un nouvel avenant et devra être pris en charge en PRO.

Les honoraires du groupement en seront modifiés.

Précision :

La mairie décidant de consulter un électricien sur la base du cahier des charges fourni en APD (et non d'inclure les travaux d'électricité dans le marché de travaux), l'agence ARCHAEB n'inclura pas ses prestations dans la coordination des travaux.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de consulter au minimum 3 entreprises pour la réalisation des travaux d'électricité nécessaires à la restauration du retable majeur.

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 022-212202808-20261006-20261005-DE

✓ Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE le Maire à lancer la consultation des entreprises pour les travaux du lot électricité liés à la restauration du retable majeur de l'église de Saint-Carné et de son environnement proche.

- PRÉCISE que 3 entreprises au minimum seront consultées pour la réalisation de ces travaux.

Pour extrait certifié conforme au registre

Le Maire,
Ronan TRELLU

La Secrétaire de Séance
Nathalie GUÉRIN

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de :
- la publication le : 09/10/2026
Le Maire,
Ronan TRELLU